



Question a propos de mes droits aux allocations familiales

Par **Trajkoski Elena**, le **07/11/2017** à **19:29**

Bonsoir, Je suis de nationalité Croate, ca fait 11 ans je suis en France mais j'ai plus de titre de séjour depuis l'année 2015. Je suis mère de 3enfants de nationalité Française et je viens de me séparer. Jusqu'à présent j'avais droits des allocations familiales et l'aide de logement mais depuis que j'ai déclaré le changement de la situation (la séparation) on m'a suspendu toutes les droit de la caf pck j'ai pas le titre de séjour. Je crois que c pas normal pck c fait plus que 11ans je suis en France, j'ai u' passeport Européen et pck mes enfants ont la nationalité Française. Je me retrouve seule avec 3enfants sans aide sans rien alors que jusqu'à présent j'avais tout avec mon mari. Sil vous plait de me répondre pck je suis désespéré et je sais pas quoi faire

Par **youris**, le **07/11/2017** à **20:15**

bonjour,

si vos enfants sont français, je suppose que leur père est français et il devrait vous verser une pension alimentaire.

vous pouvez obtenir un titre de séjour comme parent d'enfant français si vous remplissez les conditions ci-dessous:

" La carte de séjour vie privée et familiale vous autorise à séjourner en France et à y travailler (comme salarié ou non-salarié). Vous n'avez pas à demander d'autorisation de travail.

Conditions

Vous pouvez obtenir la carte de séjour temporaire si vous êtes en situation irrégulière.

Vous devez :

- être le père ou la mère d'un enfant français mineur résidant en France,
- et contribuer à son entretien et son éducation depuis sa naissance ou depuis au moins 2 ans.

Demande de la carte

Vous devez déposer votre demande de carte à la préfecture ou la sous-préfecture de votre domicile (renseignez-vous sur le site internet de la préfecture)."

source:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2209>

concernant si vous êtes en situation irrégulière, vous ne pouvez pas percevoir les aides de la caf.

vous pouvez consulter ce lien de cette association d'aide aux étrangers que vous pouvez contacter pour vous aider.

<https://www.gisti.org/doc/publications/2004/sans-papiers/prestations.html>

salutations

Par **Trajkoski Elena**, le **07/11/2017** à **20:34**

Merci pour votre réponse mais je trouve pas normal que j'ai le droit a la RSA alors que on m'a suspendu les allocations familiales et l'aide de logement. La Croatie fait partie de l'union Européene et mes enfants ont la nationalité Française. je vais faire la demande de renouvellement de titre de séjour mais mon problème c que je me retrouve comme mère célibataire et je peux pas payer ni mon loyer ni j'ai des moyennes a nourrir mes enfants depuis qu'on m'a suspendu mes droits. Il doit avoir une solution. Je vais rester dans la rue avec les enfants sans manger c pas normal. Désolé pour c message long